

SÉANCE du 17 février 2025**L'an deux mil vingt-cinq, le dix sept février à vingt heures,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents : Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, Mme Françoise BŒUF, M. POITOU Didier, M. Kévin CAMUS, M. CHADEFAUD Emmanuel, M. CHAUVIN Laurent, Mme RAVAIL Carine, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme CHAUVIN Elodie pouvoir à Mme BAUCANNE Brigitte

Secrétaire de séance : Mme RAVAIL Carine

Date de convocation : 10 février 2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10 Pouvoirs : 0

Délibération n°DCM-2025-05**Vote du Budget Primitif 2025 – COMMUNE**

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de la COMMUNE qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	287 571.85 €	287 571.85 €
Section d'investissement	80 131.93 €	80 131.93 €

Où cet exposé, le conseil municipal, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Vote pour : 11 Votes contre : 0 Abstentions : 0

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la COMMUNE arrêté ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr